

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

---

### SEANCE DU 19/02/2021

---

Le vendredi 19 février 2021 à 12h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le vendredi 12 février 2021, se sont réunis en visioconférence.

Présidence de M. Pierre OLIVER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme Stéphanie STAN

**PRESENTS** : MM. Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Maryll GUILLOTEAU, Mmes Pauline GROSJEAN, Anne-Sophie CONDEMINE, MM. Denis BROLIQUIER, Valentin LUNGENSTRASS, Jean-Bernard NUIRY, Mmes Stéphanie STAN, Nathalie CARLINO.

**ABSENTS EXCUSES** : Roland BERNARD, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON, Aurélie BONNET SAINT GEORGES, Olivier FERNOUX.

**DEPOTS DE POUVOIR :**

Roland BERNARD pouvoir à Pauline GROSJEAN

François ROYER pouvoir à Pierre OLIVER

Florence VERNEY-CARRON à Anne-Sophie CONDEMINE

Aurélie BONNET SAINT GEORGES pouvoir à Jean-Stéphane CHAILLET

Olivier FERNOUX pouvoir à Valentin LUNGENSTRASS

**ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14/01/21**

**M. le Maire** : Bonjour à tous, bienvenue pour ce conseil d'arrondissement du 19 février 2021.

Pour notre séance de ce jour, je vais demander à Stéphanie Stan d'assurer les fonctions de secrétaire. Merci de procéder à l'appel nominal.

Vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 14 janvier ? Si personne n'a d'observations à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

Je vais céder la parole à Mme Guilloteau pour un hommage à Madame Suzanne GRANET.

**Mme Guilloteau** : Suzanne Granet nous a quittés il y a quelques semaines. C'était une habitante du 2<sup>e</sup> arrondissement, plus précisément de la rue de Condé. Une passionnée d'Arts et une des plus fidèles des événements organisés à la mairie, notamment les vernissages. Peu de gens le savait, mais elle avait fait les Beaux-Arts dans la même promotion que Truphémus avec qui elle était amie. Plusieurs fois, je lui avais proposé d'exposer son œuvre en mairie, elle peignait et sculptait sur bois. Modestement elle me répondait qu'elle n'avait pas le niveau. Je lui disais que les Beaux-Arts de Lyon devraient suffire pour exposer à la mairie du 2<sup>e</sup>. Ses yeux brillaient également lorsqu'on parlait de montagne, c'était une passionnée de balades. Elle s'y rendait tous les étés deux mois et demi et il y a 2 ans, elle était encore en pleine forme et elle pouvait s'aérer comme elle aimait le dire à la montagne. Elle était aussi bénévole à la mairie. Elle n'a pas compté ses heures, elle y a passé beaucoup de temps. Pour tout cela, je voulais rendre hommage à Suzanne.

**M. le Maire** : Merci beaucoup Mme Guilloteau. Moi, j'aimerais rendre hommage à Pierre LEVY. C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le 9 février dernier, le décès de notre ami Pierre LÉVY ancien conciliateur de justice à la mairie du 2<sup>e</sup>. De 2002 à 2013, Pierre LÉVY a reçu et aidé plus de 500 personnes. En novembre 2013, à l'occasion de son 90<sup>e</sup> anniversaire, nous avons été très fiers de lui remettre la médaille du 2<sup>e</sup> arrondissement. Et donc, pour ces deux personnalités, je vous invite à respecter une minute de silence. Je vous remercie.

Nous avons à l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement une seule délibération.

---

**02/21/80** projet de Pacte de cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal

RAPPORTEUR : Pierre OLIVER

**M. le Maire** : En vertu de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale, la conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire. Il fixe pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux communes et des communes à la Métropole de Lyon. Le Pacte de cohérence métropolitain est arrêté par délibération du conseil de Métropole, après consultation des conseils municipaux des communes situées sur son territoire.

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain renforce le rôle des instances de gouvernance que sont les Conférences Territoriales des Maires et la Conférence métropolitaine. Les maires d'arrondissement prennent part aux réunions de CTM.

Sept axes stratégiques sont dégagés :

- Revitalisation des centres-bourgs,
- Education,
- Modes actifs,
- Trame verte et bleue
- Alimentation
- Logement, accueil, hébergement,
- Développement économique et responsable.

Six domaines de coopération préexistants sont reconduits :

- Action sociale,
- Santé,
- Culture, sport, vie associative,
- Propreté, nettoyage,
- Politique de la ville,
- Maîtrise et accompagnement du développement urbain.

Chaque CTM devra formaliser ensuite un Projet de territoire 2021-2026 dans les 9 mois suivant l'adoption du Pacte, Après adoption en CTM, le projet de territoire sera délibéré en conseil Municipal, puis en conseil de Métropole.

Moyens alloués pour la mise en œuvre du Pacte :

- 200 millions d'euros aux CTM (2021-2026) : aménagement du domaine public en proximité via le FIC et la PROX (118 millions d'euros) et financement de projets opérationnels (82 millions d'euros). A noter qu'à ce jour (12/02/2021), nous n'avons aucun détail communiqué sur une répartition plus précise des fonds FIC et PROX.
- Un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines est engagé.
- Le dispositif d'ingénierie territoriale est conforté, au travers des réseaux, outils et plateformes de services existants et dont le développement est à poursuivre.

Je cède la parole au groupe écologiste, M. Lungenstrass vous avez la parole.

**M. Lungenstrass :** Merci M. le Maire, mesdames, messieurs chers collègues, je voulais moi aussi vous dire quelques mots sur le Pacte de cohérence métropolitain. Ce Pacte a été élaboré dans la logique de clarifier les liens entre les communes et la Métropole de Lyon. Il a été élaboré en concertation avec les 59 communes, ce qui a notamment pu faire évoluer certaines ventilations budgétaires entre communes et conférences territoriales des Maires. Ces CTM qui ont été redéfinies en partie ont désormais accès à une enveloppe d'investissement territorialisée à hauteur de plus de 80 millions d'euros. Cette enveloppe est à la disposition des CTM dans le cadre d'un projet de territoire à définir par les communes de chaque CTM. A Lyon, cela se traduira au sein d'un groupe de travail piloté par Audrey HENOCQUE 1<sup>er</sup> adjointe, par une concertation avec les 9 arrondissements dont les maires qui sont membres de la CTM comme vous l'avez rappelé. Ces groupes de travail seront organisés dans les semaines à venir pour discuter du projet du territoire lyonnais à présenter à la Métropole de Lyon avec les 7 axes stratégiques et les 6 domaines de coopérations qui sont définis pour orienter les actions de ce projet de territoire. En prenant en compte la transition écologique de la dynamisation des centres villes ou encore de l'action en matière de santé et prévention. Vous en avez fait la liste exhaustive. Aussi le fonctionnement des enveloppes de proximité de voirie a pu être revu. Deux cents millions d'euros à l'échelle de toutes les communes ont été redistribués d'une manière plus équilibrée par rapport au mandat précédent. En prenant davantage en compte le nombre d'habitants en plus du linéaire de voirie, notamment du 50%, 50% en terme d'habitants et de linéaires de voirie et cela se traduit par une augmentation de l'ensemble FIC et PROX de la commune de Lyon. Il y a aussi une redistribution qui a été engagée suite à concertation des communes pour renforcer en relativité les montants du FIC par rapport à l'enveloppe PROX pour plus d'autonomie au niveau des communes. Enfin, la Métropole a décidé de flécher l'enveloppe PROX à la CTM, j'animerai donc moi-même les groupes de travail avec les neuf Maires d'arrondissement pour définir, ensemble, les axes stratégiques lyonnais et le fonctionnement interne d'utilisation de ces fonds pour garantir, d'une part, un équilibre territorial et puis maintenir une autonomie importante des arrondissements sur les projets de voirie. Ces réunions sont en train d'être calées. Notre conférence territoriale des Maires est un peu spéciale comme nous sommes la seule commune à avoir des arrondissements. Je ne doute pas que le Maire de Lyon et les Maires d'arrondissement auront un fonctionnement constructif avec les représentants de la Métropole. Une première conférence a eu lieu, en particulier sur le sujet me concernant, il s'agit du Règlement de Publicité Intercommunale qui sera débattu et voté prochainement. Je me réjouis également de voir que les Maires participants à la CTM ainsi qu'à la conférence métropolitaine des Maires, ceci vient en complément aussi de la conférence des Maires qui a été mise en place par le Maire de Lyon et qui permet d'une manière régulière des échanges entre les arrondissements et la Mairie centrale au sein d'un espace dédié. J'entends ces derniers jours aussi, la volonté de certaines communes ou d'ici d'arrondissements, de participer davantage, d'associer davantage les citoyens ou encore les élus métropolitains des circonscriptions

concernées. Je pense que toute participation constructive, complémentaire va faire émerger et soutenir, dans le cadre du projet de territoire, des opérations détaillées de long terme ou de court terme, toute parole constructive sera bienvenue.

**M. le Maire :** Merci beaucoup M. Lungenstrass et d'ailleurs, j'en profite aussi pour vous informer que lors de la commission finances qui a eu lieu en début de semaine, j'ai bien rappelé en mon nom et en celui de Pascal Blache, le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement qu'on serait très vigilants à être bien associés à l'élaboration des différents projets et des enveloppes dédiées pour ce pacte de cohérence métropolitain. Je vais maintenant donner la parole à Mme Carlino.

**Mme Carlino :** Pour moi, le nouveau projet de Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 présente de véritables avancées par rapport à celui qui avait été voté fin 2015, sous la présidence de Gérard Collomb. En effet, dans ce projet de pacte de cohérence métropolitain nouvelle version, les maires d'arrondissements de Lyon sont reconnus comme interlocuteurs et maires à part entière puisque les 9 maires d'arrondissement siègent désormais, avec droit de vote, au sein de la CTM Lyon (*conférence territoriale des maires*). C'est dans le cadre de cette CTM que va s'élaborer le projet de territoire lyonnais à venir.

De même, les maires d'arrondissement sont désormais conviés à la Conférence métropolitaine des maires, (composée des Maires des 59 communes de la Métropole et des 9 maires d'arrondissement). Les maires d'arrondissement ne peuvent, en revanche, pas prendre part au vote. Pour rappel, c'est dans le cadre de la Conférence métropolitaine des maires que s'élabore le présent projet de Pacte, objet de l'avis du Conseil d'arrondissement de ce jour.

Malheureusement, un aspect primordial à mes yeux n'a guère évolué : les citoyennes et citoyens restent écartés de la construction de l'objet institutionnel Métropole et de l'écriture des projets de territoire.

D'une part, la Conférence métropolitaine comme les Conférences territoriales des Maires se déroulent à huis-clos, sans publicité.

D'autre part, la Conférence métropolitaine, donc les Maires des communes de la Métropole, adopte le projet de Pacte, lequel est ensuite soumis aux Conseils municipaux, seules instances du processus dont les débats sont publics. Au-delà du déficit de publicité, cela revient à dire que les Maires pré-valident le document, sans avoir préalablement consulté les conseillers municipaux ni les Conseils d'arrondissement.

Pour Lyon, cette prise de décision unilatérale ne relève pas non plus d'une compétence qui aurait été déléguée au Maire par le Conseil municipal, lors de la séance du 30 juillet 2020.

Le processus démocratique et la représentativité des habitantes et habitants ne sont donc pas franchement respectés.

Pour répondre à ces enjeux institutionnels et démocratiques, les élus de Lyon en Commun et moi-même formulent plusieurs propositions.

Premièrement, à l'échelle de la Ville : nous vous soumettons une modification du règlement intérieur du Conseil municipal portant sur la Conférence des Maires d'arrondissement.

Il s'agit de créer un article, qui stipulerait que le Maire de Lyon ne donnerait son avis à la Conférence métropolitaine qu'après avoir réuni une Conférence des Maires d'arrondissements qui validerait le projet soumis pour avis.

De même, nous proposons de modifier les règlements intérieurs des Conseils d'arrondissements, pour que ces derniers soient consultés avant la Conférence des Maires d'arrondissements.

En second lieu, à l'échelle de la Métropole : nous aurions pu demander que les conseillers municipaux donnent leur avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain, préalablement à l'adoption du projet de document par la Conférence métropolitaine et non a posteriori, comme c'est le cas aujourd'hui. Malheureusement les délais impartis par la loi et l'état d'avancement du projet de Pacte ne nous permettent pas de faire machine arrière.

Mais dans cet esprit, il conviendrait que les Conseils d'arrondissements soient désormais saisis pour avis, avant la Conférence territoriale des maires, sur les sujets relevant de sa compétence.

Nous proposons également que la Conférence territoriale des maires soit publique. Le règlement intérieur de la Métropole ne l'exclut pas, contrairement à la Conférence métropolitaine des Maires. Cette mesure pourrait être appliquée dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire.

Enfin, nous appelons en outre la Métropole à transmettre l'ordre du jour de ses Conseils métropolitains à l'ensemble des Conseils municipaux de son territoire, en même temps qu'elle le fait pour ses conseillers métropolitains. L'objectif consisterait à recueillir les avis des communes sur les délibérations les concernant, pour que ces avis soient rendus publics grâce à leur annexion à la délibération métropolitaine. Nous proposons que ces avis communaux soient envoyés un jour franc avant la Conférence métropolitaine des présidents. Enfin, nous souhaitons que l'ensemble des délibérations prises par le Conseil municipal, relatives à tous les projets et actions de la Métropole concernant la Ville, soient annexées aux délibérations métropolitaines. Je vous remercie

**M. le Maire :** Je vous remercie beaucoup Mme Carlino, nous allons procéder au vote.

**REFUSE A LA MAJORITE**

**2 VOIX POUR :** Valentin LUNGENSTRASS, Olivier FERNOUX

**12 VOIX CONTRE :** Pierre OLIVER, Jean-Stéphane CHAILLET, Roland BERNARD, François ROYER, Maryll GUILLOTEAU, Pauline GROSJEAN, Florence VERNEY-CARRON, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Denis BROLIQUIER, Jean-Bernard NUIRY, Aurélie BONNET SAINT GEORGES Stéphanie STAN.

**1 ABSTENTION :** Nathalie CARLINO

---

**M. le Maire :** Avant de clore le conseil d'arrondissement, je voudrais vous apporter une petite précision par rapport aux éléments que vous avez pu entendre hier, notamment dans la presse, concernant les cantines scolaires. J'ai eu un échange avec le cabinet du Maire de Lyon qui nous explique que la viande ne sera pas au menu à la rentrée durant la période de la crise sanitaire mais que ce n'est pas une décision définitive. Comme vous le savez, nous allons avoir un menu unique pour qu'il puisse y avoir plus de turn over dans les différentes cantines. Nous sommes tous très vigilants à ce qu'à l'issue de cette période, la viande soit bien réintroduite dans les menus scolaires parce que vous savez comme moi que certaines familles n'ont pas d'autres possibilités que de manger de la viande en restauration scolaire. C'est pour cela, que les groupes auxquels nous appartenons, opposition municipale ou majorité d'arrondissement, nous serons tout particulièrement vigilants à cela.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de terminer ce conseil d'arrondissement. Pas d'intervention ? Je vous remercie d'y avoir participé.

La séance est levée à 12h20